

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DE LA DELIBERATION

*201 + copie
Cours 21.59*

OBJET :

de la Délégation Spéciale de la Ville de Royan

HONORAIRES D'AVOCATS

Séance du 19 Janvier 1959

59008

Le dix neuf Janvier mil neuf cent cinquante neuf à seize heures

M. PERAUD Pierre, BICHON Roger, DUMONT René, composant la Délégation Spéciale de la Ville de Royan se sont réunis pour examiner différentes questions concernant la gestion municipale

°
°°

La Délégation Spéciale de la Ville de Royan expose :

Me CELICE a été chargé de la défense des intérêts de la ville dans l'affaire Ville de Royan / Centres familiaux de Jeunes

Un pouvoir introduit par l'adversaire a été soutenu devant la Courde Cassation Me Célice demande a être couvert des frais et honoraires afférents à cette affaire et s'élevant à 50.000 frs.

La Délégation Spéciale de la Ville de Royan

Vu l'état de frais et honoraires présenté le 24 Nov. 1958 par Me Célice défenseur de la ville et s'élevant à 50.000 frs

DECIDE

- de mandater à Me CELICE, avocat à Paris, 59 rue de la Boétie la somme de 50.000 frs.

- que la dépense sera imputée ch. XXI, art. 6 du B.P. 1958 Honoraires d'avoués et d'avocats.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres de la Délégation Spéciale

POUR EXTRAIT CONFORME

LE PRÉSIDENT
de la délégation spéciale:



[Handwritten signature]

P. PERAUD

*Opposé
Rochefort sur Mer le 26 janvier 1959
Le Sous-Préfet
Signé BIL*



certifiée conforme le 30 JANV 1959
Pour le Président
de la délégation spéciale
LE DÉLÉGUÉ

[Handwritten signature]